

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

37

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - M. REBSAMEN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : M. MASSON (pouvoir MME ZIVKOVIC) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - M. LOVICH (pouvoir M. DESEILLE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir MME MARTIN) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER)

OBJET DE LA DELIBERATION

Commissions de quartier - Évolution du dispositif - Modification du Règlement Intérieur

Madame Koenders au nom de la commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les commissions de quartier ont été mises en place par la Ville en octobre 2002, conformément aux dispositions de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, dans le but de développer la démocratie participative à Dijon. Elles ont été renouvelées à plusieurs reprises : le 11 octobre 2004, le 15 octobre 2008, le 13 octobre 2011 et le seront, à nouveau, le samedi 11 octobre 2014.

Le 30 juin 2014, le conseil municipal a adopté les nouvelles modifications apportées au dispositif des commissions de quartier, suite aux propositions des membres du précédent cycle.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 crée la mise en place des conseils citoyens dans l'ensemble des quartiers prioritaires. Un cadre de référence a été transmis par l'état aux villes concernées en juillet 2014. Aussi, il est proposé d'ajouter un article au règlement intérieur des commissions de quartier relatif à la mise de place des conseils citoyens dans les quartiers des Grésilles et de la Fontaine d'Ouche.

Par ailleurs, afin de simplifier le tirage au sort des membres des commissions de quartier (annexe 2), la Ville de Dijon représentée par son Maire en exercice propose d'organiser un tirage au sort informatique qui sera réalisé sous contrôle d'huissier de justice et déposé à l'étude SCP F. MIAS - B.HOUSSIN - F. LE GOFF - S. LALEVE - C. KAPRAL, Huissiers de Justice associés.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - adopter le règlement intérieur annexé au rapport ;
- 2 - adopter le règlement du tirage au sort des membres des commissions de quartier (annexe 2) ;
- 3 - m'autoriser à signer le règlement intérieur et tout document à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ